

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2021-15**

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

**10 NOV. 2021**

ARRIVEE  
5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 03 novembre 2021

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 11

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : M. MEHDI

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Madame TEPPE-ROGUET, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY, MEHDI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT, Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, M. CAVALIER Assistant RH, Mme MERCIER-BOSENENY, Responsable service ressources.

---

**OBJET : Partenariats – Grille tarifaire 2022**

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,*

*Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,*

*Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2022 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

Considérant que la durée de parution sur les autres supports (autres que papier) prendra effet dès la date d'adhésion du client jusqu'à son renouvellement en année N+1.

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

**Au vu de cet exposé le Comité de direction,  
APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2022.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 03 novembre 2021

affiché ou notifié le 03 novembre 2021

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

Le président  
Monsieur ANTOINE



TARIFS ADHESIONS 2022		
Cochez	Activité(s) Principale(s) (*) (**)	Tarifs HT
<b>Hébergement</b>		
	Hôtel, résidence de tourisme ****	121 € + 4,20 € X par nbre de chambres à ajouter
	Hôtel, résidence de tourisme ***	113 € + 4,20 € X par nbre de chambres à ajouter
	Hôtel, résidence de tourisme **	105 € + 4,20 € X par nbre de chambres à ajouter
	Hôtel, résidence de tourisme *	95 € + 4,20 € X par nbre de chambres à ajouter
	Camping ****	87 € + 1 € par emplacement ou mobil home à ajouter
	Meublé de tourisme, gîte ****	63 € + 23 € par logement supplémentaire
	Meublé de tourisme, gîte ***	59 € + 23 € par logement supplémentaire
	Meublé de tourisme, gîte **	55 € + 23 € par logement supplémentaire
	Meublé de tourisme, gîte *	50 € + 23 € par logement supplémentaire
	Hébergement insolite / Chambre d'hôte (avec ou sans classement)	50 € + 23 € par logement supplémentaire
<b>Métier de bouche</b>		
	Restaurant	110 €
	Traiteur	53 €
	Bar- Salon de thé / Café	
	Ferme pédagogique et producteur	
<b>Partenaires Loisirs/ culturels / Transports</b>		
	Structures uniques / mono-site (toutes formes juridiques confondues) produisant un CAHT annuel inférieur à 700.000 € HT (réf. exercice 2019) : récréative, sportive, de loisirs, artistique, organisme de voyage immatriculé au registre des opérateurs de voyages, Compagnie de taxis, Groupement de guides et accompagnateur en montagne	142 € + 21 € par activité supplémentaire
	Structures majeures (toutes formes juridiques confondues) produisant un CAHT annuel supérieur ou égal à 700.000 € HT (réf. exercice 2019) Parc d'attraction, golf et aquatique, Installation de loisirs multisites, Remontées mécaniques, Téléphérique, Organisme de jeux de hasard et d'argent	192 €
	Activité indépendante (moniteur/ guide indépendant)	71 €
	Association sportive, culturelle, touristique sans activité	25 €
	Taxi indépendant, VTC	84 €
	Équipement institutionnel	0 €
	Commerce, métier d'art et artisanat (Hors chaîne et profession médicale, paramédicale)	62 €
<b>Offre Business &amp; Groupes</b>		
	Transporteur autocariste	167 €
	Congrès, lieu de réception, centre de convention (capacité > 200 pers)	192 €
	Salle de réunion, coworking, lieu de réception indépendant (capacité < 200 pers) - tarif unique pour l'intégralité des salles	109 €
	Activités Team building / Incentive/ Visite d'entreprise	71 €

OPTIONS COMPLEMENTAIRES 2022		
Cochez	Activités secondaires(***)	Tarifs HT
	Restaurant	67 €
	Bar	30 €
	Petite restauration	30 €
	Salon de thé/café	30 €
	Salle de séminaire (par salle)	17 €
	Hors territoire des MDG	25 €

(\*) concerne l'activité principale que vous souhaitez mettre en avant

(\*\*) Si vous souhaitez mettre en avant plusieurs activités principales, notez le nombre souhaité dans la colonne de gauche

(\*\*\*) Si vous désirez mettre en avant, sur nos supports, une ou plusieurs activités secondaires qui se rattachent à votre activité principale

Récapitulatif 2022	
Activité(s) principale(s) (HT)	
Option 1 (HT)	
Option 2 (HT)	
Autre (HT)	
TVA 20%	
<b>TOTAL TTC</b>	

Pour tout paiement parvenant avant le 31 Janvier 2022, remise de 10% sur la cotisation annuelle

Pour toute structure non adhérente depuis au moins 3 ans (19-20-21), ne s'inscrivant qu'au delà du 30 Juin 22, bénéficiera d'une remise de 30% sur la cotisation de l'année pleine suivante (2023).